

Lieu, date

Monsieur/Madame le/la Président-e du CSE

Objet : activation d'une procédure de Danger grave et imminent

Monsieur/Madame le/la Président-e du CSE

Nous vous informons que conformément à nos prérogatives en termes de santé, sécurité et conditions de travail, nous venons de déclencher une procédure pour danger grave et imminent au titre de l'article L.2312-60 du Code du travail.

En effet, nous constatons plusieurs risques :

- Risques d'exposition au Coronavirus (contacts avec des collègues, du fait de la proximité, que ce soit dans les ateliers ou lors des changements d'équipes, etc.) ;
- Risques de désorganisation, de dégradation des conditions de travail et de tensions entre les salariés liés à une baisse des effectifs (garde d'enfants, absentéisme) ;
- Risques liés à la modification des horaires de travail (fatigue, risque routier...) ;

Au vu de l'importance des mesures à prendre, nous préconisons la tenue d'un CSE extraordinaire dans les 24h conformément aux dispositions légales et réglementaires (articles L.4132-3 et L.4132-4 du Code du travail).

Cela n'exclut pas de votre part l'instauration de mesure conservatoire pour protéger l'intégrité physique et mentale des salariés.

Il conviendra à l'occasion de ce CSE extraordinaire de définir des règles collectives et d'en assurer l'effectivité. En effet, actuellement les principaux « gestes barrières » (respect de la distance de sécurité, lavage régulier des mains...) ne peuvent être respectés en l'état sans interroger l'organisation du travail.

De notre côté, nous encourageons les salariés qui s'estiment menacés d'activer leur droit de retrait, afin que la direction puisse mettre en place une organisation du travail soucieuse de la santé de l'ensemble des salariés concernés.

Dans l'attente de la réunion,  
Cordialement,

Noms des élus